

# BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017 18 H – Vichy Communauté

#### COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

#### **Présents**:

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – G. MAQUIN – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. J.P. BLANC – C. BOUARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – A. GIRAUD - R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

# Absents ayant donné procuration:

M. J. BLETTERY à M. C. MALHURET.

#### Absents excusés :

M. F. SZYPULA, Vice-Président.

Mme et MM. A. CORNE – C. DUMONT – J.M. BOUREL – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – C. BERTIN – C. CATARD – J. JOANNET – P. COLAS – G. DURANTET – M. MONTIBERT – F. BOFFETY, Membres

Secrétaire: M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

+ + + +

# **POLE RESSOURCES INTERNES**

# $\underline{N^{\circ}~1~-DEPOT~D'UN~DOSSIER~D'APPEL~A~MANIFESTATION~D'INTERET~RELATIF~AUX~TERRITOIRES~D'INNOVATION~DE~GRANDE~AMBITION$

Considérant que les partenariats publics et privés et la réponse à un appel à manifestation d'intérêt de cette nature peuvent participer de façon majeure à la transformation du bassin de Vichy,

Considérant que les territoires seront sélectionnés en deux étapes :

# 1/ APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Vingt candidatures seront retenues à l'issue de la première phase fin 2017 et bénéficieront de crédits d'ingénierie (jusqu'à 400 000 euros par territoire) pour construire le programme répondant à l'appel à projet qui suivra.

#### 2/ APPEL A PROJET

Dix candidatures pourront être sélectionnées en deuxième sélection au niveau national au troisième trimestre 2018. Les lauréats seront accompagnés à hauteur de 50% sur les projets d'investissement innovants avec des enveloppes pouvant aller par territoire, jusqu'à 20 millions d'euros de subvention et 30 millions d'apport en capital.

et considérant l'énoncé suivant :

Les projets soutenus devront articuler, au service d'une ambition opérationnelle clairement énoncée, des innovations structurantes dans différents secteurs, des initiatives publiques et privées, des ressources académiques, scientifiques, économiques et industrielles. Au titre de l'appel à manifestation d'intérêt un dossier composé d'une note stratégique, d'une présentation des partenaires et de leur contributions respectives, un plan de financement global, des fiches actions et des éléments de benchmark doivent être rendus. Cette réponse est attendue au plus tard le 29 septembre.

Bureau Communautaire - Séance du 21 septembre 2017

Le projet de Vichy communauté qui s'échelonne sur 6 ans entre 2019 et 2024, il décline trois grands axes stratégiques autour d'une ambition commune : Devenir un territoire intelligent et expérimental, un laboratoire à l'échelle 1 (living lab) pour des entreprises, des chercheurs, des étudiants et les habitants dans les domaine du bien-être, du sport et de la santé, via l'ensemble des ressources thermales pour une attractivité résidentielle, touristique et événementielle renouvelée.

Ce vaste programme présenté au stade de l'appel à manifestation d'intérêt en 7 fiches actions fera l'objet d'un travail détaillé en 2018 sous forme d'études portées soit par un opérateur économique (Compagnie de Vichy, Groupe Elsan...) soit par un opérateur non économique soit de façon collégiale. A ce stade, il est demandé à chaque membre du futur consortium de s'engager sur le cofinancement des études d'ingénieries requise jusqu'à la réponse aux appels à projets « territoire d'innovation de grande ambition ».

Dans l'hypothèse où Vichy Communauté serait lauréat de cet appel à manifestation d'intérêt, elle pourrait solliciter 50% de cofinancement : le montant d'étude porté par l'agglomération (maitrise d'ouvrage directe ou pour certaines en tant que coordonnateur d'un groupement de commande) et par ses partenaires économiques et non économique pour déposer une réponse à l'appel à projet fin 2018 sera d'un montant maximal de 800 000 euros, la subvention sollicitée dans le cadre de ce programme d'investissement d'avenir s'élèvera donc à un maximum de 400 000 euros.

#### Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à faire acte de candidature et à signer tout document relatif à cette candidature,
- d'imputer les dépenses correspondantes aux études portées soit directement par Vichy communauté soit en tant que coordonnateur de groupement de commande, sur les crédits ouverts des exercices budgétaires concernés dans la limite des crédits inscrits dans nos documents budgétaires,
- d''autoriser à percevoir les recettes correspondantes,
- d'autoriser à reverser les subventions Programme Investissement d'Avenir aux opérateurs partenaires de l'appel à projet,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération et de solliciter tous les cofinancements complémentaires mobilisables.

# N° 2 – FOURRIERE COMMUNAUTAIRE POUR VEHICULES – ACTUALISATION DES TARIFS

Devant l'intérêt d'actualiser les tarifs de la fourrière communautaire pour véhicules sur ces nouvelles bases afin de maintenir l'équilibre économique du contrat de délégation de service public, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, adopte la tarification suivante concernant les frais de fourrière pour automobiles à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 :

|   | Immobilisation             | Opérations                 | Enlèvement   | Garde                       | Expertise en |
|---|----------------------------|----------------------------|--------------|-----------------------------|--------------|
|   | matérielle en<br>euros TTC | préalables en<br>euros TTC | en euros TTC | journalière en<br>euros TTC | euros TTC    |
| Véhicules poids<br>lourds                           | 7,60                       | 22,90                      | 274,40       | 9,20                        | 91,50        |
| (PTAC > 19 tonnes)                                  |                            |                            |              |                             |              |
| Véhicules poids<br>lourds                           | 7,60                       | 22,90                      | 213,40       | 9,20                        | 91,50        |
| (PTAC > 7,5 tonnes)                                 |                            |                            |              |                             |              |
| Véhicules poids<br>lourds<br>(PTAC > 3,5<br>tonnes) | 7,60                       | 22,90                      | 122,00       | 9,20                        | 91,50        |
| Voitures<br>particulières                           | 7,60                       | 15,20                      | 117.50       | 6.23                        | 61,00        |
| Autres véhicules immatriculés                       | 7,60                       | 7,60                       | 45,70        | 3,00                        | 30,50        |

#### POLE ENVIRONNEMENT, MOBILITES DURABLES

# N° 3 - CONVENTION DE COFINANCEMENT MISSION INGENIERIE NPNRU

#### PROTOCOLE DE PREFIGURATION

Considérant que la Caisse des Dépôts et Consignations intervient en mobilisant un soutien financier à de l'ingénierie territoriale défini dans le cadre du protocole de préfiguration au NPNRU, considérant que les études prévues, à savoir une étude de positionnement économique et une AMO financières, ont été engagées conformément au protocole de préfiguration et considérant que la Caisse des Dépôts et Consignations que le cofinancement porte sur une assiette de 23 000 euros pour l'étude de positionnement économique et de 25 000 euros pour l'AMO et qu'à ce titre, il y a lieu de conclure une convention afin de préciser les modalités de la participation financière de la Caisse des Dépôts et Consignations en matière de crédits d'ingénierie, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le contenu de la convention relative au soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des études du protocole de préfiguration et d'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent.

Le Président,

Claude MALHURET



# BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 OCTOBRE 2017 18 H – Vichy Communauté

#### COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

#### Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE - J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL – M. CHARASSE – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC – C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – G. DURANTET – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – F. BOFFETY – R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

### Absents excusés :

MM. F. SZYPULA - J. KUCHNA - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mme et MM. C. BERTIN – J. JOANNET – P. COLAS – E. VOITELLIER, Membres

Secrétaire: M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

**\* \* \* \*** 

# $\underline{\text{N}^{\circ}}$ 1 - VOIRIE - AMENAGEMENT DU BOULEVARD URBAIN SUR VICHY ET CUSSET – TRANCHE 3 - APPROBATION DU PROGRAMME

Devant l'opportunité de redécouper la 3<sup>ème</sup> tranche en une tranche ferme (section rue de Romainville – Rue de Vichy) et deux tranches optionnelles (section avenue de la Liberté – rue des Iris et section avenue Gilbert Roux – rue de Romainville) de manière à pouvoir s'adapter aux capacités d'investissement de Vichy Communauté, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme de l'opération,
- d'approuver le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de concevoir le projet.

#### POLE RESSOURCES HUMAINES

# ${ m N^{\circ}}$ 2 - FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS - MANDAT SPECIAL - M. MICHEL AURAMBOUT

Considérant qu'en vertu de ce mandat spécial, limité dans son objet et sa durée, les élus peuvent être contraints de se déplacer hors du territoire intercommunal et qu'ils peuvent bénéficier d'un remboursement de leurs frais, **le Bureau communautaire**, à l'unanimité donne mandat spécial à M. Michel AURAMBOUT, Vice-président délégué au Développement Durable, aux Energies et aux Espaces Naturels Sensibles, dans le cadre de sa participation aux « 1ères Rencontres des Territoires Transition » le 24 octobre 2017 à Lyon.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Bureau Communautaire - Séance du 19 Octobre 2017